



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D13 - Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) n° 3 - Refonte du parcours permanent du musée des Cordeliers - Révision

Date de convocation : 19 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Matthieu GUIHO à Philippe BARRIERE ; Natacha MICHEL à Cyril CHAPPET ; Gaëlle TANGUY à Anne DELAUNAY

Absents excusés : 4

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Houria LADJAL ; Pierre-Michel MARCH

Absent : 1

Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D13 - Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) n° 3
Refonte du parcours permanent du musée des Cordeliers - RévisionRapporteur : M. Cyril CHAPPET

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-3.

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Vu la délibération n° D3 du 30 novembre 2023 portant validation de la programmation muséographique et de la refonte du circuit permanent du musée des Cordeliers.

Vu la délibération D12 du 9 mars 2023 portant approbation du règlement budgétaire et financier 2023-2026.

Vu la délibération D34 du 27 juin 2024 portant création de l'autorisation de programme (AP) et crédit de paiement (CP) pour la refonte du parcours permanent du musée des Cordeliers.

Vu la délibération D23 du 03 juillet 2025 portant révision de l'autorisation de programme précitée.

Le présent projet porte sur **l'opération d'équipement 0595**.

Considérant qu'il convient de modifier de nouveau la répartition des crédits sur l'année 2025, afin de tenir compte des reports de l'année 2024. La répartition des crédits de paiement sur les exercices 2025 et 2026 se traduit comme suit :

	Chapitre budgétaire	Montant TTC initial	Montant TTC révisé
Montant global de l'AP		1 000 000,00 €	1 122 000,00 €
CP année 2024	20	60 000,00 €	20 802,60 €
CP année 2025	20	30 000,00 €	69 197,40 €
	23	440 000,00 €	255 194,47 €
CP année 2026	20	30 000,00 €	48 197,00 €
	23	440 000,00 €	728 608,53 €

Il est ainsi proposé au Conseil municipal :

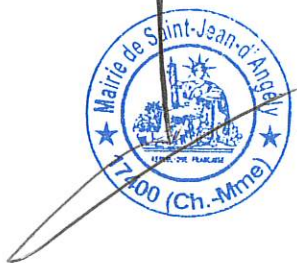
- de voter la révision de l'AP/CP n° 3 portant sur la refonte du parcours permanent du musée des Cordeliers ainsi que détaillée ci-dessus, correspondant à une modification des crédits de paiement annuels 2025 ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à engager les dépenses susmentionnées, à signer les marchés à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes ;
- d'autoriser Madame la Maire à procéder à toutes les démarches propres à cette affaire.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD



Le Secrétaire de séance,
Cyril CHAPPET

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.